

La lettre de l'UNSA

Un syndicat qui informe

Un syndicat responsable

Un syndicat utile

YouTube



L'actualité du Conseil régional en vidéo!



Merci aux agents qui nous ont fait confiance pour être leurs représentants du personnel #utiles et #efficaces pour les 4 prochaines années !



Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
www.unsa-crbfc.eu contact@unsa-crbfc.eu 8 décembre 2022 - n°46

DOSSIERS

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS



L'UNSA 1ère organisation syndicale à la Région avec **35.08%** des suffrages exprimés !

Chaque mois, vous pouvez recevoir **GRATUITEMENT** cette lettre et les conseils exclusifs de l'UNSA à votre domicile !



Alors que les nouvelles modalités de vote électronique pouvaient faire craindre une baisse de la participation, les agents du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté se sont au contraire fortement mobilisés pour élire leurs nouveaux représentants du personnel UNSA. Historique.

L'UNSA devient la première organisation syndicale du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté !

L'UNSA renforce sa représentativité en pourcentage et en voix dans toutes les instances :

1ère organisation syndicale en Comité Social Territorial avec 35 % des suffrages (+9 points),
1ère en CAP A avec 54 % (+10 points),
1ère en CAP B avec 60 % (+20 points),
1ère en CAP C avec 30 % (+8 points),
L'UNSA obtient également 100% des sièges pour défendre sur les 4 prochaines années les droits des agents contractuels dans les lycées et aux sièges de Besançon et de Dijon.

👉 Merci à tous les collègues qui nous font confiance et ont voté pour les listes UNSA.

👉 Merci aux militants UNSA et à tous nos candidats pour cette magnifique campagne électorale victorieuse. Et 👉 merci aux représentants de l'employeur pour la bonne organisation de ce scrutin et pour les moyens

mobilisés pour faire vivre le dialogue social au Conseil régional.

Avec ses 42 représentants du personnel, l'UNSA continuera de faire son travail syndical sérieusement en restant responsable et crédible dans les instances représentatives du personnel pour défendre les droits des agents et le service public régional.

Une revendication 🗣️ forte de l'UNSA pendant cette campagne électorale a été la hausse du pouvoir d'achat pour faire face à l'inflation qui grignote mois après mois le pouvoir d'achat des agents du Conseil régional. Ces mêmes agents ont donné de la force à cette revendication en plaçant l'UNSA en tête dans toutes les instances représentatives du personnel au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. L'UNSA renouvelle sa demande d'audience auprès de la Présidente pour obtenir le versement d'une prime de fin d'année de 500 € pour tous les agents.



SCAN ME



Une question ? Besoin de joindre l'UNSA rapidement : un sms au 06 29 69 74 18

Résultats élections 2018			
Comité technique	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	476	26,43%	4
CFDT	567	31,48%	5
CGT	315	17,49%	3
FO	370	20,54%	3
FSU	73	4,05%	0
TOTAL	1801		
Blancs/nuls	79		
Total participation	1880		
TOTAL inscrits	4037		
Participation	46,57%		

Résultats élections 2022			
CST	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	650	35,08%	6
CFDT	568	30,65%	5
CGT	279	15,06%	2
FO	292	15,76%	2
FSU	64	3,45%	0
TOTAL	1853		
Blancs/nuls	78		
Total participation	1931		
TOTAL inscrits	4160		
Participation	46,42%		

Progression voix 2018/2022
+ 174 voix
+ 1 voix
-36 voix
-78 voix
-9 voix

CAP A	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	96	44,44%	3
CFDT	90	41,67%	3
FO	30	13,89%	0
TOTAL	216		
Blancs/nuls	13		
Total participation	229		
TOTAL inscrits	365		
Participation	62,74%		

CAP A	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	129	54,20%	3
CFDT	109	45,80%	2
TOTAL	238		
Blancs/nuls	30		
Total participation	268		
TOTAL inscrits	398		
Participation	67,34%		

Progression voix 2018/2022
+ 33 voix
+ 19 voix

CAP B	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	62	39,49%	2
CFDT	66	42,04%	2
FO	29	18,47%	1
TOTAL	157		
Blancs/nuls	9		
Total participation	166		
TOTAL inscrits	274		
Participation	60,58%		

CAP B	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	114	60,32%	3
CFDT	75	39,68%	2
TOTAL	189		
Blancs/nuls	17		
Total participation	206		
TOTAL inscrits	289		
Participation	71,28%		

Progression voix 2018/2022
+ 52 voix
+ 9 voix

CAP C	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	282	21,81%	2
CFDT	374	28,92%	2
CGT	265	20,49%	2
FO	310	23,98%	2
FSU	62	4,80%	0
TOTAL	1293		
Blancs/nuls	53		
Total participation	1346		
TOTAL inscrits	3007		
Participation	44,76%		

CAP C	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	355	29,66%	3
CFDT	332	27,74%	2
CGT	229	19,13%	1
FO	230	19,21%	2
FSU	51	4,26%	0
TOTAL	1197		
Blancs/nuls	43		
Total participation	1240		
TOTAL inscrits	2937		
Participation	42,22%		

Progression voix 2018/2022
+ 73 voix
-42 voix
-36 voix
-80 voix
-11 voix

CCPA	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	35	100,00%	4
TOTAL	35		
Blancs/nuls	0		
Total participation	35		
TOTAL inscrits	133		
Participation	26,32%		

CCP	TOTAL	%	Sièges titulaires
UNSA	109	100,00%	6
TOTAL	109		
Blancs/nuls	31		
Total participation	140		
TOTAL inscrits	348		
Participation	40,23%		

Progression voix 2018/2022
+ 74 voix

CST (ex. Comité technique), CAP A, CAP B, CAP C, CCP (CAP pour les contractuels) : l'UNSA est majoritaire dans toutes les instances.

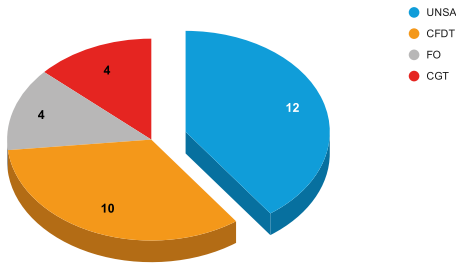
Notre organisation considère que la première force syndicale du Conseil régional doit rassembler. Notre organisation souhaite tendre la main vers les représentants du personnel des autres syndicats pour porter des revendications communes dans les instances. Pouvoir d'achat, conditions de travail... Nous avons des combats communs à mener, l'UNSA prendra sa part pour animer une intersyndicale utile aux agents et au service public régional.



UNSA : 1^{ère} organisation syndicale du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

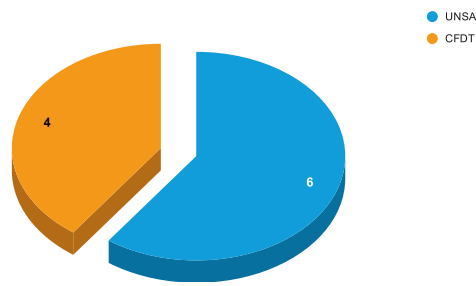
Vos élus UNSA

Représentants du personnel en CST (titulaires et suppléants)



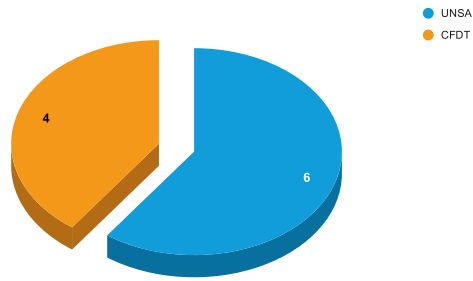
Stéphane MATTHEY	UNSA	TITULAIRE
Anne ZAIRE	UNSA	TITULAIRE
Fabrice MAIROT	UNSA	TITULAIRE
Julie COMPAN	UNSA	TITULAIRE
Majid CHARAOUI	UNSA	TITULAIRE
Didier PARISOT	UNSA	TITULAIRE
Estelle LAGNEAU	UNSA	SUPPLEANTE
Nelly LEWANDOWSKI	UNSA	SUPPLEANTE
Dominique LABAUNE	UNSA	SUPPLEANT
Virginie ANGELOT	UNSA	SUPPLEANTE
Séverine DIELENSEGER	UNSA	SUPPLEANTE
André LAURENT	UNSA	SUPPLEANT
Joel BAEZA	CFDT	TITULAIRE
Marion VASSEUR	CFDT	TITULAIRE
Fabienne NIGAUD	CFDT	TITULAIRE
Christophe DAULIN	CFDT	TITULAIRE
Claude BALLET	CFDT	TITULAIRE
Laurent ARNOUD	CFDT	SUPPLEANT
Nicolas SACCARO	CFDT	SUPPLEANT
Maryline DINETTE	CFDT	SUPPLEANTE
Samuel MICHAUT	CFDT	SUPPLEANTE
Denis THIERY	CFDT	SUPPLEANT
Frederic VUILLAUME	FO	TITULAIRE
Pierre LOESENER	FO	TITULAIRE
Yann GAUME	FO	SUPPLEANT
Ernesto REBELO	FO	SUPPLEANT
Sylvie BEAUDOIN	CGT	TITULAIRE
Martial DELOHEN	CGT	TITULAIRE
Hervé BORDET	CGT	SUPPLEANT
Christelle ROY	CGT	SUPPLEANTE

Représentants du personnel en CAP A (titulaires et suppléants)



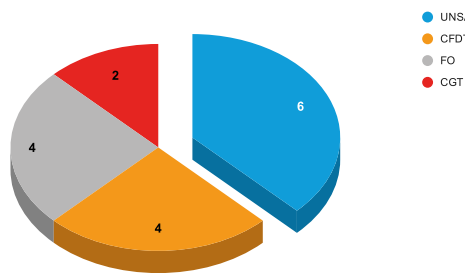
Anne ZAIRE	UNSA	TITULAIRE
Isabelle GONNOT	UNSA	TITULAIRE
Christelle CORDIER	UNSA	TITULAIRE
André LAURENT	UNSA	SUPPLEANT
Emmanuel MERLE	UNSA	SUPPLEANT
Emilie DUPRE	UNSA	SUPPLEANTE
Christelle CARTIER	CFDT	TITULAIRE
Olivier MATHELIN	CFDT	TITULAIRE
Sophie VALDENNAIRE-RATTO	CFDT	SUPPLEANTE
Marie-Pierre RECEVEUR	CFDT	SUPPLEANTE

Représentants du personnel en CAP B (titulaires et suppléants)



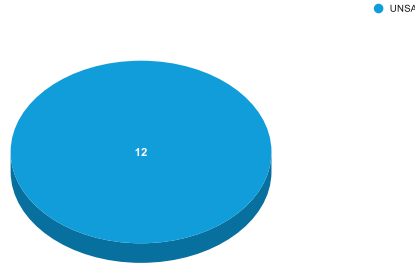
Virginie ANGELOT	UNSA	TITULAIRE
Roxane GARNIER	UNSA	TITULAIRE
Marie-Hélène LONGHINI-OREFICI	UNSA	TITULAIRE
Armelle MENU-BEAUFILS	UNSA	SUPPLEANTE
Estelle LAGNEAU	UNSA	SUPPLEANTE
Eric BADART	UNSA	SUPPLEANT
Jérôme HAMMANN	CFDT	TITULAIRE
Laurent ARNOUD	CFDT	TITULAIRE
Véronique JEUNEHOMME	CFDT	SUPPLEANTE
Mathieu DUVILLET	CFDT	SUPPLEANT

Représentants du personnel en CAP C (titulaires et suppléants)



Fabrice MAIROT	UNSA	TITULAIRE
Nelly LEWANDOWSKI	UNSA	TITULAIRE
Majid CHARAOUI	UNSA	TITULAIRE
Julie COMPAN	UNSA	SUPPLEANTE
Didier PARISOT	UNSA	SUPPLEANT
Sophia RECUPA	UNSA	SUPPLEANTE
Stéphane JACQUEMIN	CFDT	TITULAIRE
Valérie SARRASIN	CFDT	TITULAIRE
Sébastien COURVOISIER	CFDT	SUPPLEANT
Viviane DA-SILVA-REIS	CFDT	SUPPLEANTE
Frédéric VUILLAUME	FO	TITULAIRE
Marc BERNARDOT	FO	TITULAIRE
Ernesto REBELO	FO	SUPPLEANT
Catherine SYLVESTRE	FO	SUPPLEANTE
Maryse BENOIST	CGT	TITULAIRE
Isabelle LENEUF	CGT	SUPPLEANTE

Représentants du personnel en CCP (titulaires et suppléants)



Laurent VIELLARD	UNSA	TITULAIRE
Dominique PINARD-DUCHAMP	UNSA	TITULAIRE
Philippe OUDOT	UNSA	TITULAIRE
Mofida HAOUAMED	UNSA	TITULAIRE
Nathalie LAFARGE	UNSA	TITULAIRE
Annabelle FREROT	UNSA	TITULAIRE
Marina KOCH	UNSA	SUPPLEANT
David LEHINGUE	UNSA	SUPPLEANT
Alena LOEFFLER	UNSA	SUPPLEANTE
Laurence TRIOMPHE	UNSA	SUPPLEANTE
Jacques DUSSABLY	UNSA	SUPPLEANT
Fatima ZGOU	UNSA	SUPPLEANTE

Adhésion syndicale : rejoignez le syndicat n°1 !

Nom & prénom :

Adresse du lieu de travail :

Adresse personnelle :

Catégorie : A B C Retraité

Tél. portable :

Email :

Ces deux informations sont indispensables pour vous permettre de recevoir nos alertes et nos informations

Pour être défendu et protégé, rejoignez l'UNSA !

Catégorie	A	B	C	Retraité
Cotisation annuelle	102 €	88 €	75 €	44 €
Réduction ou crédit d'impôt*	-67 €	-58 €	-50 €	-29 €
Cotisation après réduction*	35 €	30 €	25 €	15 €

* montants arrondis

DÉDUCTION FISCALE - Le versement des cotisations syndicales peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu. L'avantage fiscal est égal à 66 % des cotisations annuelles, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué par le service des Impôts.

Bulletin à envoyer à l'UNSA 5 avenue GARIBALDI 21000 DIJON accompagné de votre cotisation syndicale :

par prélèvements trimestriels (à la fin de chaque trimestre) + joindre un RIB. En signant ce bulletin et en choisissant le prélèvements trimestriels, vous autorisez le syndicat UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Date et signature :